

COMMUNE DE VILLECHAUVE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 SEPTEMBRE 2023

Présents : 10
Absents non excusés : 0
Absents excusés : 0
Procuration : 0
Date de convocation : 08/09/2023
Secrétaire de séance : Mr GALPAIN

L'An deux mil vingt-trois, le quatorze septembre à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LAJOUX Alain, maire.

Présents : Mrs LAJOUX, GUERIN, CARCAUZON, CHÉRY, CORNET, GALPAIN, GROLLEAU, AUBERT
Mme LANDIER, DELETANG

Absents : -

Absents excusés : -

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 juillet 2023 : 7 voix « pour », 3 abstentions

30/2023- DEMANDE SUBVENTION -DSR 2024

Monsieur le maire demande aux membres du Conseil de délibérer pour l'autoriser à demander auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher une subvention au titre de la DSR 2024 pour les travaux de voirie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par 10 voix « pour », 0 « contre », 0 abstention,

-D'autoriser Mr le Maire à procéder à la demande de subvention au titre de la DSR 2024 auprès du Conseil Départemental de Loir et Cher, pour des travaux de voirie

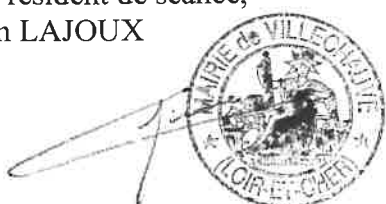
-D'autoriser Mr le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Questions diverses :

- Mr CARCAUZON demande l'autorisation aux membres du conseil pour demander un devis pour le curage de l'étang communal : les membres valident.
- Mr AUBERT fait part que l'accès de la RN10 vers la rue de la gare est dangereux. Mr la maire indique que le DIR doit procéder à des travaux de réaménagement aux abords du pont.
- Mr AUBERT indique qu'il a été sollicité pour l'installation d'une boîte à livres. Mr le maire indique que cette demande a déjà été étudiée par le conseil et qu'une mise en place a été prévue dans l'abribus (demande accordée par le Conseil Départemental).
- Mme DELETANG demande l'installation de ralentisseurs dans le secteur de son domicile de la rue Pasteur. Le conseil Départemental sera contacté à ce sujet.
- Mr CARCAUZON indique que le panneau de direction « le Grand-marchais » n'est installé que dans un sens en bordure de RN10. Mr le maire indique que les panneaux de signalisation sont de la compétence de la DIR et non de la commune.
- Mme LANDIER fait part que le personnel de la Déchetterie de Saint-Amand-Longpré diffuse l'information que l'accès à la déchetterie pour les habitants de Villechauve va bientôt prendre fin.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 20h15 mn
Fait à Villechauve le 14 septembre 2023

Le Président de séance,
Alain LAJOUX



Le secrétaire de séance,
William GALPAIN

